

Les Auxiliaires des Aveugles - 71, avenue de Breteuil - 75015 Paris

PROCÈS-VERBAL de la 63^{ÈME} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 28 mars 2026

La 63^{ème} Assemblée Générale de l'association s'est tenue le samedi 28 mars 2026 dans la salle Vaugirard de la mairie du 15^{ème} arrondissement, 31 rue Péclet, 75015, PARIS.

Les Auxiliaires des Aveugles se sont réunis en Assemblée Générale, sur convocation régulière adressée conformément aux statuts de l'association.

Le président, Jean-Louis LASSAIGNE, ouvre la séance à 14h05.

Le bureau de l'assemblée est celui du Conseil d'administration, conformément aux statuts, et comprend notamment :

- le Président, Jean-Louis Lassaigue
- le Secrétaire Général, Florent Lafage
- le Trésorier, Benoît De Blignières
- Le Vice-président, Didier Rutkowski

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres présents ou représentés. Il remercie les bénévoles, les personnes déficientes visuelles, les responsables de délégations, ainsi que l'ensemble des personnes ayant contribué à l'organisation matérielle de la réunion.

Le Président salue la présence de membres ou représentants de plusieurs délégations, notamment :

- l'Ain,
- les Bouches-du-Rhône,
- le Calvados,
- le Gard,
- l'Hérault,
- le Nord,
- les Pyrénées-Orientales,
- le Bas-Rhin,
- le Rhône,
- la Seine-Maritime,
- l'Île-de-France,
- les Yvelines,
- l'Essonne,

- le Val-d'Oise,
- ECA,
- La STAARP.

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale constitue un moment essentiel de la vie de l'association, permettant de présenter la situation de l'exercice écoulé, d'exposer les perspectives de développement et de répondre aux questions des adhérents.

Il est indiqué en séance que :

- l'association compte 2 226 membres cotisants en 2026 ;
- le quorum requis pour l'Assemblée Générale est de 20 % des membres, soit 446 membres présents ou représentés ;
- le nombre de membres présents ou représentés s'élève à 660 selon le détail suivant :
 - 98 membres présents,
 - 562 membres représentés.

Le Secrétaire général procède à la vérification du quorum, d'où il ressort que le quorum requis pour l'Assemblée Générale étant atteint, conformément à l'article 8 des statuts, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Il est en revanche constaté que le quorum requis (¼ des membres présents, soit en l'espèce 577 membres) pour délibérer sur les modifications statutaires et sur le règlement intérieur, conformément à l'article 17 des statuts, n'est pas atteint. En conséquence, l'Assemblée ne peut ni débattre au fond, ni voter sur ces points lors de la présente séance.

Conformément à l'article 17, alinéa 3 des statuts de l'association, une prochaine Assemblée Générale appelée à délibérer sur ces nouveaux statuts se tiendra le 17 avril 2026.

Ordre du jour :

- 1) Rapport moral relatif à l'exercice 2025 ;
- 2) Rapport financier : comptes de résultat 2025, bilan au 31 décembre 2025 et budget prévisionnel pour l'année 2026 ;
- 3) Modifications des Statuts et Règlement Intérieur ;
- 4) Questions diverses.

I – RAPPORT MORAL (annexe 1)

Le Président présente le rapport moral de l'exercice 2025.

Il rappelle que l'année 2025 a été une année de continuité, mais surtout une année de structuration, de consolidation et de modernisation du fonctionnement de l'association.

Il rappelle que la mission de l'association consiste à organiser et mettre en œuvre des services d'entraide aux personnes handicapées visuelles, notamment par l'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne, les démarches administratives, les rendez-vous médicaux, les activités culturelles, sportives et plus généralement le maintien du lien social.

Le Président expose les principaux éléments d'activité suivants :

- l'effectif global de l'association est passé de 4 300 à 5 000 personnes ;
- l'association accompagne environ 2 300 personnes déficientes visuelles ;
- elle compte près de 2 700 bénévoles ;
- le nombre de missions d'accompagnement est passé de 32 000 à 35 000.

Le Président souligne que ces chiffres traduisent la progression de l'activité de l'association ainsi que l'utilité concrète de son action sur le terrain.

Le Président indique qu'un travail important a été engagé afin :

- de mieux structurer l'association ;
- de renforcer le service rendu aux délégations et aux bénévoles ;
- d'améliorer le suivi de l'activité ;
- d'améliorer la lisibilité financière ;
- de moderniser les outils de gestion.

Il est rappelé qu'une commission financement composée de six personnes a été constituée afin de structurer la recherche de ressources, qu'il s'agisse de dons, legs, subventions, mécénat ou partenariats avec des entreprises et fondations.

Le Président présente ensuite le projet de transformation numérique de l'association par le développement du nouvel outil de gestion Auxi-DV.

Il précise que cet outil a vocation à permettre :

- une meilleure gestion des missions ;
- une meilleure remontée d'informations ;
- une traçabilité plus fiable ;
- une vision plus précise de l'activité ;
- une valorisation plus solide de l'action de l'association dans le cadre de la recherche de financements.

Le Président expose également la situation de plusieurs délégations, en indiquant que certaines se sont fortement développées tandis que d'autres se restructurent ou sont en cours de création ou de relance.

Il est notamment fait état :

- du développement important de la délégation des Bouches-du-Rhône / Marseille ;
- de la réorganisation de certaines délégations, notamment Caen et Dijon ;

- de la dynamique engagée dans l'Hérault / Montpellier.

Le Président fait ensuite état des soutiens et financements obtenus ou engagés au cours de la période récente :

- Fondation de France : 2 000 euros ;
- société Odity : 5 000 euros ;
- Interparfums : 5 000 euros ;
- Fondation Tasman : mécénat de compétences correspondant à 15 jours de travail représentant environ 15 000 à 20 000 €
- AFNIC : 30 000 euros, dont 15 000 euros déjà perçus et 15 000 euros attendus en 2026 selon l'avancement du projet Auxi-DV.

Le Président évoque également une campagne de dons conduite en Île-de-France :

- coût de l'opération : 4 000 euros ;
- montant collecté : 17 000 euros.

Le Président souligne le caractère encourageant de ces résultats, qui montrent la capacité de l'association à mobiliser de nouveaux partenaires et à développer ses ressources.

En conclusion de son rapport moral, le Président rappelle que l'association poursuit un double objectif :

- accompagner au mieux les personnes déficientes visuelles déjà suivies ;
- étendre progressivement son action à un plus grand nombre de bénéficiaires.

Le rapport moral est soumis au vote de l'Assemblée :

Contre : 0 Abstention : 0

Le rapport moral 2025 est adopté à l'unanimité.

II - RAPPORT FINANCIER (annexe 2)

La parole est donnée à Monsieur Benoît de BLIGNIERES, trésorier de l'association, pour la lecture du rapport financier 2025, la présentation des comptes, du bilan et du compte de résultat, ainsi que du budget 2026.

Il rappelle que ce rapport est le fruit d'un travail collectif mené tout au long de l'exercice et remercie la personne chargée de la comptabilité pour la qualité du travail accompli.

Le Trésorier expose les éléments financiers suivants :

Résultat de l'exercice :

- déficit de l'exercice 2025 : 52 000 euros ;

- déficit de l'exercice précédent : 75 000 euros.

Il indique que, bien qu' déficit subsiste, la situation s'améliore par rapport à l'année précédente.

Produits :

Les recettes de l'association s'élèvent à 378 000€ (hors abandon de frais des bénévoles et produits exceptionnels).

Eléments importants :

- dons : 67 000 euros, dont 17 000 euros issus de la campagne de dons en Île-de-France ;
- cotisations : 103 000 euros ;
- subventions : 31 000 euros ;
- mécénats d'entreprises et partenariats : 31 000€ ;
- autres recettes : 137 000€ dont participations aux manifestations 125 000€ ;

Autres éléments :

- abandon de frais de bénévoles, principalement des frais kilométriques : 52 000 euros;
- produit exceptionnel correspondant à un legs de 39 000 euros, attendu en 2026 mais comptabilisé sur 2025.

Charges :

total des charges : 440 000 euros, (hors amortissements, hors abandon de frais bénévoles et hors éléments exceptionnels);

- manifestations et activités : 173 000 euros ;
- personnel : 102 000 euros ;
- informatique, notamment développement d'Auxi-DV : 32 000 euros ;

Autres éléments :

- frais exceptionnels liés à la procédure en cours : 10 000 euros.

Le Trésorier précise que sur les 173 000 euros correspondant aux manifestations et activités, environ 125 000 euros correspondent à des participations de bénéficiaires. Il indique que ces flux, qui transitent comptablement par l'association, donnent une image comptable amplifiée de ce poste, alors qu'ils correspondent en grande partie à des sommes financées par les participants eux-mêmes.

Le Trésorier présente ensuite la structure patrimoniale :

- total du bilan : 1 200 000 euros ;
- réserves : 1 139 000 euros, soit environ 95 % du bilan ;
- disponibilités : 241 000 euros dans les délégations et 77 000 euros au siège.

Il conclut que la structure financière de l'association demeure solide, malgré un déficit de fonctionnement.

Le Trésorier rappelle enfin que l'association bénéficie d'environ 150 000 heures de bénévolat, valorisées à hauteur de 2,5 millions d'euros.

Le budget prévisionnel 2026 est annoncé déficitaire à hauteur de 64 000 euros, avec un objectif de retour progressif à l'équilibre à l'horizon 2027, sous réserve de la réalisation des hypothèses retenues.

Observations et échanges relatifs au rapport financier :

À l'occasion de la présentation du rapport financier et des comptes, une observation est formulée au sujet de la transmission des documents financiers et de leur accessibilité, notamment pour les adhérents déficients visuels, précisant que le mieux serait par mail.

Il est rappelé que les documents financiers sont mis à disposition des membres au siège social de l'association, et qu'il leur est possible venir les consulter, outre le rapport financier détaillé qui leur est remis avant chaque Assemblée générale appelée à se prononcer sur l'approbation des comptes. Pour autant, cette remarque est prise en considération et l'association s'efforcera de rechercher une amélioration des modalités de consultation et/ou diffusion des documents.

Au cours des échanges, le Président répond à une question et apporte également des précisions sur la procédure en cours.

Il est indiqué :

- qu'une assignation a été engagée par plusieurs personnes physiques ;
- qu'il ne s'agit pas de délégations en tant que personnes morales, les délégations n'ayant pas de personnalité distincte ;
- que la contestation portait initialement sur la question de la date limite de dépôt des candidatures au Conseil d'administration ;
- que les demandeurs ont ensuite développé une argumentation plus large portant notamment sur la gouvernance de l'association ;
- qu'une nouvelle audience est attendue au cours de l'été 2026 ;
- que les frais déjà exposés au titre de cette procédure s'élèvent à environ 10 000 euros.

Il est également indiqué que l'association se réserve, le cas échéant, la possibilité de solliciter le remboursement des frais exposés auprès des demandeurs.

Le rapport financier, incluant les comptes et le budget prévisionnel, est soumis au vote de l'Assemblée :

Contre : 0 Abstention : 0

Le rapport financier, les comptes clos de l'exercice 2025, ainsi que le budget prévisionnel pour l'exercice 2026 sont adoptés à l'unanimité.

III – POINT D'INFORMATION SUR LES STATUTS ET REGLEMENT INTERIEUR

Le Secrétaire général rappelle que les projets de modification des statuts et du règlement intérieur ont été préparés en vue de les mettre en conformité avec les exigences applicables aux associations reconnues d'utilité publique.

Il est rappelé qu'une première version, réalisée et soumise à l'assemblée générale en 2023, avait donné lieu à des observations du ministère de l'Intérieur au cours de l'année 2024. C'est dans ces circonstances, qu'une nouvelle version a été retravaillée, avec l'accompagnement d'un avocat spécialisé en droit des associations, et mise à la disposition des membres sur le site internet de l'association préalablement à l'Assemblée Générale, comme cela a d'ailleurs été précisé dans la convocation.

Toutefois, le quorum requis n'étant pas atteint pour ce point lors de la présente séance, l'Assemblée ne peut ni débattre au fond ni voter sur ces textes. Une nouvelle Assemblée Générale appelée à en connaître sera prochainement convoquée le 17 avril 2026.

IV - QUESTIONS DIVERSES

Le Président indique que plusieurs questions écrites ont été adressées à l'association avant l'Assemblée Générale par la délégation de Loire-Atlantique.

Ces questions sont reprises et traitées publiquement en séance (IV.1).

Par ailleurs, la délégation Loire-Atlantique a sollicité, à cette occasion, l'inscription à l'ordre du jour de plusieurs résolutions concernant divers sujets, ce qui n'est toutefois pas permis par les statuts, ne permettant pas de les soumettre au vote de l'assemblée.

Pour autant, à titre de transparence, ces sujets ont été évoqués et ont fait l'objet d'information et d'éclairage en séance (IV.2).

Il est observé qu'aucun représentant des auteurs de ces questions n'était présent en séance pour les soutenir oralement.

1. Réponses apportées aux questions écrites

Question posée : « *Les missions : qu'est-il prévu en matière de durée, nombre, autorisation et enregistrement préalables ?* »

Réponse : Il est rappelé que les principes applicables aux missions d'accompagnement résultent notamment de la charte de l'association.

Il est indiqué :

- que la durée des missions est en principe d'environ deux heures ;
- que le rythme habituel est de deux missions par semaine au maximum, sous réserve des besoins et des possibilités concrètes de trouver un bénévole ;
- que les missions doivent faire l'objet d'une traçabilité préalable, notamment via l'outil de gestion ou, à défaut, par tout écrit préalable tel qu'un courriel, un SMS ou un échange écrit équivalent.

Il est précisé que cette traçabilité présente un intérêt particulier au regard de la couverture d'assurance et de la sécurisation du fonctionnement.

Il est rappelé que l'outil actuellement utilisé est Gestcont, appelé à être remplacé par Auxi-DV.

Question posée : « *Le droit de tirage : comment une délégation doit-elle demander à bénéficier de son droit de tirage ? Quelle est la procédure et sa durée ?* »

Réponse : Il est rappelé que l'association constitue une personne morale unique.

Il est précisé, comme rappelé aux articles 17, 18 et 27 du règlement intérieur, que les délégations n'ont pas de personnalité distincte de celle de l'association et que, par conséquent, les fonds appartiennent juridiquement à l'association, seule personne morale, les délégations n'ayant pas de personnalité juridique propre.

Il est indiqué que les demandes de financement complémentaires ou de droit de tirage :

- ne présentent pas un caractère automatique ;
- sont examinées en fonction de la situation financière de la délégation concernée ;
- tiennent compte de sa trésorerie, de son niveau d'activité, de la réalité de ses besoins et de la situation globale de l'association.

Il est précisé que ces demandes sont examinées par les instances de gouvernance, à savoir le Bureau puis le Conseil d'administration.

Question posée : « *Vote à main levée en Assemblée Générale prévu dans les statuts pour les points inscrits à l'ordre du jour : pourquoi n'a-t-il pas été respecté l'an dernier ?* »

Réponse : Il est rappelé que les statuts prévoient en principe un vote à main levée.

Il est toutefois indiqué qu'en fonction de la nature des questions soumises ou du contexte, un vote à bulletin secret peut être retenu lorsque cela apparaît nécessaire pour garantir la liberté de vote et la sérénité des débats, ce qui a été le cas lors de l'assemblée générale de 2025.

Question posée : « *Représentation des Auxiliaires à Paris : où en est le projet de création d'une délégation d'Ile de France ?* »

Réponse : Il est rappelé que les statuts de l'association prévoient à l'article 12 des statuts que des délégations départementales peuvent être créées par délibération du Conseil d'administration approuvée par l'Assemblée Générale et notifiée au préfet dans le délai de huitaine.

Il est également rappelé que ce même article précise expressément que ces délégations n'ont pas de personnalité distincte de celle de l'association et que leur activité s'exerce sous l'autorité et le contrôle du Conseil d'administration.

Il est en outre rappelé qu'aux termes de l'article 16, chaque délégation départementale tient une comptabilité distincte formant un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association.

En réponse à la question relative à la délégation Île-de-France, Il est indiqué que le point relatif aux modalités de notification prévues à l'article 12 sera vérifié pour l'Île-de-France ainsi que pour l'ensemble des autres délégations de l'association, afin d'assurer, le cas échéant, toute clarification ou régularisation utile au regard des statuts.

2. Réponses apportées aux divers sujets évoqués

RESOLUTIONS A SOUMETTRE AU VOTE DE L'AG 2026 :

Accès consultatif pour les présidents de délégation et administrateurs

Question posée :

1- Dossier relatif à la modification des statuts transmis au Ministère de l'Intérieur

OUI/NON

Réponse : Il est répondu, pour mémoire, que le dossier de modification statutaire (contenant les nouveaux statuts approuvés par l'assemblée générale en 2023) a bien été transmis au ministère de l'Intérieur, seule autorité compétente au regard du statut d'association reconnue d'utilité publique.

Il est rappelé que le ministère a ensuite formulé des observations au cours de l'année 2024, tel que cela a été présenté aux membres lors de l'assemblée générale de 2024, ce qui a conduit l'association à retravailler les textes avec l'accompagnement juridique d'un cabinet d'avocats spécialisé.

Il est rappelé que, tant que la procédure d'**approbation** n'est pas arrivée à son terme, l'association continue de fonctionner sur la base de ses statuts actuellement en vigueur donc ceux de 2013 ; la modification des statuts, après le vote de l'assemblée, ne prenant effet que par décret du Ministre de l'intérieur sur avis du Conseil d'Etat.

Question posée :

2- Comptabilité complète y compris le chapitre spécial comprenant la comptabilité de chacune des délégations

OUI/NON

Réponse :

Il est rappelé que la comptabilité de l'association comprend à la fois celle du siège et celle des délégations.

Il est précisé que les comptes annuels sont présentés à l'Assemblée Générale pour approbation.

Il est également rappelé que les documents comptables peuvent être consultés au siège par les adhérents dans les conditions applicables.

A cet égard, il est précisé que seul le Président, le Trésorier et le Secrétaire général de l'association, en application de l'article 9 des statuts et des articles 8 et 11 du règlement intérieur, ont le pouvoir d'ordonner les dépenses de l'association, ce qui implique qu'ils aient pouvoir et signature sur les comptes de l'association.

L'article 18 du règlement intérieur de l'association précise que les comptes bancaires ouverts par les délégations doivent l'être au nom de l'association (avec l'apposition possible du nom de la délégation concernée) et que le titulaire du compte ouvert par une délégation est le Président de l'association, qui donne pouvoir à des mandataires choisis au sein de la délégation.

C'est précisément l'objet de la campagne initiée au cours du mois d'août 2025, visant à mettre en conformité la signature des comptes bancaires avec la nouvelle direction de l'association.

Le Trésorier indique en outre qu'un travail de diffusion et de clarification des comptes des délégations a été engagé.

Il ajoute qu'au regard du développement de certaines ressources, l'association pourrait à l'avenir relever d'un régime imposant la désignation d'un commissaire aux comptes.

Question posée :

3- Comptes bancaires du siège

OUI/NON

Réponse :

Il est répondu que les relevés bancaires du siège ne sont pas communicables en tant que tels, mais que tout est bien repris dans les comptes et consultable au siège.

Il est toutefois rappelé que l'ensemble des mouvements bancaires est retracé dans la comptabilité de l'association et se retrouve dans les comptes annuels soumis à l'Assemblée Générale.

Question posée :

4- Cahier des charges Auxi DV

OUI/NON

Réponse :

Il est répondu qu'un cahier des charges a bien été établi pour le développement d'Auxi-DV.
Il est rappelé que cet outil a notamment pour objet :

- le suivi des missions ;
- la gestion des effectifs ;
- la traçabilité ;
- la production de statistiques ;
- l'amélioration du pilotage de l'activité ;
- le renforcement de la capacité de l'association à présenter son action auprès de ses partenaires et financeurs.

Réponses aux questions du mail du 18/03/26 :

Monsieur le Président,

Nos adhérents nous signalent que La convocation à l'AG 2026 contient un pouvoir qui ne leur permet pas de s'exprimer dans la mesure où :

Question soulevée :

1. les questions à l'ordre du jour ne sont pas indiquées.

Réponse :

Il est répondu que les demandes de clarification adressées par écrit ne constituaient pas des projets de résolution à inscrire comme tels à l'ordre du jour.

Il est rappelé que l'ordre du jour figurait dans la convocation conformément aux statuts, et que ces questions relevaient des échanges d'information intervenant dans le cadre des questions diverses.

Question soulevée :

2. les documents comptables ne sont pas annexés.

Réponse :

Il est rappelé que les documents relatifs à l'exercice, et notamment les rapports moral et financier, ont été adressés avec la convocation, et que les comptes sont présentés à l'Assemblée Générale conformément aux règles de fonctionnement de l'association.

Question soulevée :

3. toute modification des statuts relève d'une AGE.

Réponse :

Il est confirmé qu'une modification statutaire ne peut être valablement adoptée que dans les conditions prévues à l'article 17 des statuts, lequel fixe un quorum spécifique.

Il est rappelé qu'en raison du quorum non atteint lors de la présente séance pour ce point, une nouvelle Assemblée est convoquée le 17 avril 2026.

Question soulevée :

4. *la mention de la "délégation" Île-de-France pose question dans la mesure où aucune déclaration auprès de la préfecture n'a été faite.*

Réponse :

Il est répondu que le dépôt de cette déclaration en préfecture du siège social de l'association sera vérifié, sinon elle sera effectuée dans les plus brefs délais. Mais, en toute hypothèse, cette création de délégation est opposable aux membres dès sa décision de création, la déclaration n'ayant pour effet que de la rendre opposable au tiers.

Questions soulevées :

5. *Nos adhérents sollicitent un rectificatif de la part du siège et une clarification sur le remboursement des déplacements pour l'assemblée générale, certaines délégations ayant reçu des messages contradictoires quant à la possibilité de prise en charge par leurs soins. Dans l'attente de votre réponse et d'un rectificatif, veuillez recevoir nos salutations. Pour les présidents des délégations Moselle Nantes Pas-de-Calais Puy-de-Dôme
Marie-Pierre Eloi
Trésorière délégation 44*

Réponse concernant un rectificatif :

Il est répondu qu'aucun rectificatif n'apparaît nécessaire, la convocation ayant été établie conformément aux statuts et aux règles applicables aux associations reconnues d'utilité publique.

Réponse concernant la prise en charge des frais de déplacement à l'Assemblée Générale :

Il est rappelé que :

- les frais des personnes exerçant des fonctions nationales peuvent être pris en charge par l'association ;
- pour les autres participants, la prise en charge relève des délégations, selon leurs propres décisions budgétaires et leurs moyens.

3. Questions orales complémentaires

Diverses questions complémentaires sont ensuite posées oralement en séance, portant notamment sur :

- l'accessibilité et le secret du vote pour les personnes déficientes visuelles ;
- la perspective du vote électronique ;
- les modalités locales de participation aux frais de transport ;
- la possibilité pour un bénévole ou un bénéficiaire d'être ponctuellement rattaché ou accueilli par une autre délégation ;

- certaines pistes de prospection ou de mécénat.

Il est notamment rappelé que le projet statutaire prévoit l'introduction du vote électronique, afin de mieux garantir l'autonomie des adhérents déficients visuels dans l'expression de leur vote.

Conclusion : Rappel de la perspective générale de l'association.

En clôture des échanges, le Président rappelle que l'association accompagne aujourd'hui environ 2 700 personnes déficientes visuelles selon les indicateurs rappelés en séance, alors même qu'il existe en France un nombre bien plus important de personnes concernées.

Il est fait référence en séance à un ordre de grandeur de 200 000 personnes aveugles ou déficientes visuelles profondes.

Le Président souligne que l'objectif de l'association est :

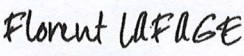
- d'accompagner au mieux les bénéficiaires actuels ;
- d'étendre progressivement son action à un plus grand nombre ;
- de diffuser entre les délégations les méthodes d'organisation les plus efficaces ;
- de structurer durablement l'association pour les années à venir.

Il rappelle que les questions statutaires, organisationnelles et financières constituent des moyens au service d'une finalité unique : l'accompagnement du plus grand nombre possible de personnes déficientes visuelles, dans les meilleures conditions possibles.

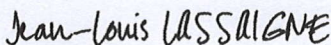
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h.

Paris, le 28 mars 2026

Le Secrétaire général
Florent LAFAGE

Signé par :

C05B8DC0822648E...

Le Président
Jean-Louis LASSAIGNE

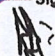
Signé par :

78A1DC72C7044A2...

Le Vice-Président
Didier RUTKOWSKI

Signé par :

D7156C493D4949D...

Le Trésorier
Benoît DE BLIGNIÈRES

Signé par :

1221C8BCFF8B4C4... 11907574.2



RAPPORT MORAL

Rapport moral 2025

UNE ASSOCIATION UTILE, EN MOUVEMENT, TOURNÉE VERS L'AVENIR

L'année 2025 s'inscrit dans la continuité d'un mouvement engagé depuis un an : **consolider notre association, moderniser son fonctionnement et renforcer durablement sa capacité d'accompagnement des personnes déficientes visuelles sur l'ensemble du territoire.**

Les Auxiliaires des Aveugles demeurent avant tout une association d'accompagnement individuel.

Chaque jour, des milliers de bénévoles s'engagent pour permettre aux personnes déficientes visuelles de se déplacer, d'accéder aux soins, à la culture, aux loisirs, et plus largement de maintenir un lien social indispensable.

QUELQUES REPÈRES CHIFFRÉS - EFFECTIFS ET ACTIVITÉ

En 2025, l'association accompagne environ **2 300 personnes déficientes visuelles** et mobilise près de **2 700 bénévoles**, soit un effectif global de **5 000 personnes**. À titre de comparaison, en 2024, l'association comptait plus de 2 000 personnes déficientes visuelles et 2 300 bénévoles, soit un effectif global de 4 300 personnes.

Cela représente :

- Une progression de **15 % du nombre de personnes déficientes visuelles**
- Une progression de **+ 17 % du nombre de bénévoles**
- Une progression globale de **+ 16 % des effectifs**

Le nombre de missions réalisées a également progressé, passant de 32 000 missions à **35 000 missions**, soit une augmentation significative de l'activité. Ces évolutions confirment l'attractivité de l'association et la pertinence de son modèle d'accompagnement.

UNE ASSOCIATION EN TRANSFORMATION AU SERVICE DES DÉLÉGATIONS

L'année 2025 a été marquée par un recentrage clair de l'organisation nationale autour de l'appui aux délégations. Les commissions de travail ont été rationalisées afin de gagner en efficacité. **Une commission Financement** structurée est désormais pleinement opérationnelle, avec des personnes spécifiquement mobilisées sur :

- **Le mécénat financier**
- **Les dons et legs**
- **Le mécénat de compétences**
- **Les partenariats entreprises**
- **Les fondations**

Un effort important a également été engagé pour renforcer **l'accompagnement des délégations** dans leur structuration, leur organisation et leur développement. Dans ce cadre, **deux postes d'assistante de soutien aux délégations ont été créés et mis en place**. Leur rôle est d'apporter un appui opérationnel aux équipes locales, de fluidifier les échanges avec le siège et de contribuer à sécuriser le fonctionnement quotidien des délégations.

Dans un souci de transparence, le contrôle de gestion a été renforcé : les rapports financiers et rapports d'activité transmis par les délégations sont désormais analysés, comparés et, le cas échéant, font l'objet de demandes d'explications et d'échanges.

Enfin, l'année 2025 a été fortement mobilisée par le chantier informatique, développé par nos soins en interne, avec **la mise au point du nouvel outil de gestion AuxiDV, destiné à remplacer l'outil existant**. Ce projet structurant doit permettre une meilleure remontée des données, une harmonisation des pratiques et un pilotage plus fin de l'activité, **avec un objectif de mise en service à partir de juin**. Le partenaire TASMANE accompagne notamment la production de la documentation et des supports de formation liés à ce nouvel outil.

VIE DES DÉLÉGATIONS

L'année 2025 présente des évolutions significatives du réseau :

- Fermeture de la délégation du Finistère, faute de personne pour en assurer la reprise
- Montée en puissance de la délégation des Bouches-du-Rhône
- Création d'une délégation à Montpellier, rattachée dans un premier temps au Gard
- Reprise de la délégation du Calvados à la suite du départ de l'ancienne équipe
- Mise en place d'une nouvelle organisation à Dijon
- Création de la délégation Paris Île-de-France, désormais constituée comme délégation à part entière, au même titre que toutes celles du réseau

Ces mouvements illustrent un réseau vivant, avec des phases de développement, de restructuration et parfois de repli, qui nécessitent un accompagnement constant.

FINANCEMENTS - FAITS MARQUANTS 2025

L'année 2025 témoigne d'une avancée significative dans la structuration de la recherche de financements.

En plus des collectivités qui nous aident chaque année (villes, départements...) plusieurs nouveaux partenariats et soutiens ont été obtenus, parmi lesquels notamment :

- Fondation SNCF : 2 000 €
- Société Odity : 5 000 €
- Société Interparfums : 5 000 €
- Fondation TASMANE : 15 000 € (accompagnement documentaire et formation AuxiDV)
- Fondation AFNIC : 30 000 €

Par ailleurs, une campagne de dons test a été lancée en Île-de-France. Un investissement d'environ 4 000 € a permis de collecter près de 17 000 €. Cette expérimentation, menée pour la première fois par l'association, s'est révélée très encourageante. **Elle sera donc reproduite à l'échelle nationale** à l'automne prochain, avec un pilotage assuré directement par le siège pour l'ensemble du réseau.

Ces financements contribuent directement au soutien des activités des délégations, au développement des outils numériques, et au bout du compte à pouvoir assurer un maximum d'accompagnements et satisfaire au mieux les personnes déficientes visuelles que nous accompagnons.

Les montants détaillés figurent dans le rapport financier.

CONCLUSION

L'année 2025 confirme que Les Auxiliaires des Aveugles sont une association solide, utile et en capacité d'évoluer.

Nous tenons à remercier très chaleureusement l'ensemble des bénévoles, responsables de délégations, salariés et partenaires pour leur engagement.

Nous souhaitons également remercier tout particulièrement les personnes déficientes visuelles pour leur confiance, leur fidélité et la place qu'elles nous accordent dans leur quotidien. C'est pour elles, et avec elles, que nous poursuivons notre action.

C'est collectivement que nous continuerons à faire vivre et grandir notre association, au service des personnes déficientes visuelles.

Voir pour eux ... Agir avec eux ...

FL SL

Les Auxiliaires des Aveugles

71 avenue de Breteuil, 75015 Paris - Tél. : 01 88 32 31 40 - contact@lesauxiliairesdesaveugles.asso.fr
Association reconnue d'utilité publique - www.lesauxiliairesdesaveugles.asso.fr



RAPPORT FINANCIER

Rapport financier 2025

Ce rapport a pour objet de présenter, de manière claire et accessible, la situation financière de l'association pour l'exercice 2025. Il reflète le travail collectif mené tout au long de l'année par les bénévoles, les équipes, les partenaires et les administrateurs, avec une exigence de rigueur, de transparence et de responsabilité. Afin d'en faciliter la lecture, les montants figurant dans ce document sont arrondis au millier d'euros le plus proche.

RÉSULTATS 2025

L'exercice 2025 se clôture sur un **déficit de 52 000 €**, on constate une amélioration par rapport à 2024 (déficit de 75 000 €). Les recettes progressent nettement tandis que les charges demeurent globalement maîtrisées.

RECETTES 2025 : 378 000 €

(recettes courantes hors legs et déplacements offerts)

- **Dons : 65 000 € / (43 000 € en 2024)**
Dont 17 000 € issus d'une campagne spécifique en Île-de-France.
- **Mécénat d'entreprise : 31 000 € / (11 000 € en 2024)**
Partenaires : AFNIC, ODITY, INTERPARFUMS, SNCF.
15 000 € complémentaires (AFNIC) sont attendus en 2026.
- **Cotisations : 103 000 € / Progression de + 13 000 €**
- **Subventions : 31 000 €**
Collectivités locales et État (dont ville de Paris : 8 000 €).
- **Autres recettes : 137 000 €**
Participations manifestations et sorties : 125 000 €
Produits financiers : 10 000 €
Quête nationale : 2 000 €

DÉPENSES 2025 : 440 000 €

(hors déplacements non remboursés, amortissements et charges exceptionnelles)

- **Manifestations et sorties : 173 000 €**
Financées à 72 % par les participations des bénéficiaires (125 000 €).
- **Personnel : 102 000 €**
Salaires et charges.
- **Informatique : 32 000 €**
Maintenance et matériel : ECA - STAARP - siège.
- **Affranchissements : 20 000 €**
Convocations AG, envois complémentaires, documents braille, campagne de dons (4 000 €).
- **Autres frais de fonctionnement : 38 000 €**
Énergies, télécommunications, fournitures, services bancaires.
- **Charges exceptionnelles : 10 000 €**
Frais juridiques liés à la procédure en cours.
- **Amortissements : 30 000 €**

FL JL

PRODUIT EXCEPTIONNEL : 39 000 €

- **Legs de 39 000 €** à recevoir en 2026
(adhérente d'Île-de-France décédée en 2020)

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2025 : TOTAL 1 200 000 €

- **Actif**
 - Immobilisations : **499 000 €**
 - Placements financiers : **333 000 €**
 - Disponibilités délégations : **241 000 €**
 - Disponibilités siège : **77 000 €**
 - Autres créances : **49 000 €**

- **Passif**
 - Fonds propres : **1 139 000 €**
 - Provision legs 2022 : **37 000 €**
 - Dettes et charges sociales : **19 000 €**

Les fonds propres représentent 95 % du total du bilan, garantissant une structure financière solide.

VALORISATION DU BÉNÉVOLAT : TOTAL 2 530 000 €

- **150 000 heures** valorisées au taux du SMIC chargé (16,87 €)
 - Valorisation financière : **2 530 000 €**
 - Équivalent temps plein : **environ 80 personnes**

BUDGET PRÉVISIONNEL 2026

- **Déficit prévisionnel : 64 000 €**
 - Priorités :
 - Développement des dons et du mécénat
 - Structuration des partenariats
 - Maîtrise des charges

CONCLUSION

L'année 2025 confirme une évolution positive de la situation financière de l'association, avec un déficit en diminution et des ressources en progression.

La solidité de notre bilan permet d'aborder l'avenir avec sérénité, tout en poursuivant les efforts nécessaires pour tendre progressivement vers l'équilibre.

Ces résultats traduisent avant tout la force d'un engagement collectif au service des personnes déficientes visuelles.

Voir pour eux... Agir avec eux...

AL SL

Les Auxiliaires des Aveugles

71 avenue de Breteuil, 75015 Paris - Tél. : 01 88 32 31 40 - contact@lesauxiliairesdesaveugles.asso.fr
Association reconnue d'utilité publique - www.lesauxiliairesdesaveugles.asso.fr

CHARGES	2025	2024	PRODUITS	2 025	2 024
60 CHARGES			70 RECETTES DES ACTIVITES	0	
Electricite,gaz, eau	8 470,33	7 288,39	Prestations de services et manifestations	124 636,77	123 862,77
Fournitures de bureau	11 724,16	10 682,75		124 636,77	123 862,77
Fourn. et matériel d'équipement	16 193,53	21 272,55	74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		
	36 388,02	39 243,69	Etat	1 500,00	4 000,00
61 SERVICES EXTERIEURS			Départements et régions	9 263,00	7 240,00
Location et charges de copropriété	10 687,83	9 631,65	Communes	20 272,80	19 918,00
Assurances	5 657,73	5 327,13		31 035,80	31 158,00
Entretien, réparations div maint informatique	31 546,25	25 217,41	DONS MECENAT ET QUETES		
	47 891,81	40 176,19	Dons	117 839,53	97 667,63
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS			<i>dont Abandon des frais des bénévoles</i>	52 389,39	54 304,02
Dépenses des manifestations	173 430,81	172 418,35	Fondations Entreprises	31 079,81	11 195,26
Honoraires		240,00	Quête nationale	1 886,42	3 662,71
Journal et publicité	42,00	6 432,89		150 805,76	112 525,60
Déplacements, missions et réceptions	68 706,77	68 193,94	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		
<i>dont déplacements non remboursés</i>	52 389,39	54 304,02	Cotisations	103 455,00	89 971,00
Affranchissements	20 174,53	11 748,55	<i>dont cotisations déficients visuels</i>	84 698,00	75 568,00
Frais téléphone et Internet	9 277,33	9 897,99	<i>dont cotisations auxiliaires</i>	18 757,00	14 403,00
Services bancaires et assimilés	3 181,09	2 902,35	Autres	10 014,50	800,00
	274 812,53	271 834,07		113 469,50	90 771,00
63 IMPOTS ET TAXES	8 432,00	8 780,90	76 PRODUITS FINANCIERS	10 419,96	17 806,32
64 CHARGES DE PERSONNEL				10 419,96	17 806,32
Salaires bruts	72 416,50	70 401,00	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges sociales	30 131,56	29 426,59	Libéralités reçues (legs)	39 977,49	41 508,17
	102 548,06	99 827,59	autres produits exceptionnels	10 446,59	20 540,24
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			Produits de cession d'actif	501,66	
Cotisations versées par l'association	6 673,27	6 445,86		50 925,74	62 048,41
Autres	14 891,59	12 528,25			
	21 564,86	18 974,11	78 REPRISE DE PROVISION		0,00
66 CHARGES FINANCIERES					
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES					
Charges exceptionnelles	10 404,00	434,09			
Valeur comptable des actifs sortis	501,66				
	10 905,66	434,09			
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					
Amortissements	30 493,47	32 346,91			
Dotations aux provisions		2 000,00			
	30 493,47	34 346,91	RESULTAT DEFICITAIRE	51 742,88	75 445,45
RESULTAT EXCEDENTAIRE					
TOTAL DES CHARGES	533 036,41	513 617,55	TOTAL PRODUITS	533 036,41	513 617,55

Cette
Compte
B de
M
B de
M
Cotisations
confiance
le Président
M
M





Certifié conforme
B. de BIGNONÈRES
Trésorier

26/03/2026
Certifié conforme
de présidence
Maceci

ACTIF	2025			2024	PASSIF	2025	2024
	Brut	Amort/prov	Net	Net			
IMMOBILISATIONS					74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		
Concessions et droits similaires	121 356,92	121 356,92	0,00	0,00	Fonds associatifs	269 707,54	269 707,54
Constructions et agencements	1 136 203,09	644 268,70	491 934,39	513 952,68	Autres réserves	1 006 926,87	1 006 926,87
Matériel mobilier et tandems	36 278,41	28 720,73	7 557,68	8 257,38	Report à nouveau	-86 031,59	-10 586,14
Immobilisations financières	333 099,45		333 099,45	429 425,92	Résultat de l'exercice	-51 742,88	-75 445,45
	1 626 937,87	794 346,35	832 591,52	951 635,98		1 138 859,94	1 190 602,82
DEPOT DE GARANTIE	150,00		150,00	0,00			
CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION					SUBVENTION D'INVESTISSEMENT		
Charges constatées d'avance	5 275,41		5 275,41	763,65	Subvention d'investissement	14 170,53	15 058,53
Produits à recevoir	43 735,76		43 735,76	5 393,46	Subvention d'investissement inscrites au résultat	-11 137,66	-8 720,00
	49 011,17		49 011,17	6 157,11		3 032,87	6 338,53
COMPTES DE TRESORRIE					PROVISION POUR RISQUE ET CHARGES	2 000,00	2 000,00
Disponibilités	317 732,73		317 732,73	304 666,91	DETTES ET COMPTES DE REGULARISAION		0,00
	317 732,73	0,00	317 732,73	304 666,91	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36 739,20	41 454,85
					Dettes fiscales et sociales	14 799,66	14 322,26
					Charges à payer	4 035,75	7 661,54
					Produits constatés d'avance	18,00	80,00
						55 592,61	63 518,65
TOTAL DES CHARGES	1 993 831,77	794 346,35	1 199 485,42	1 262 460,00	TOTAL PRODUITS	1 199 485,42	1 262 460,00



certifié
Coforvue
le Président
Mouret

Certifié conforme
B de la République Française

CHARGES		2025	prev 2025	prev 2026	prev 2027	PRODUITS		2025	prev 2025	prev 2026	prev 2027
60 CHARGES						70 RECETTES DES ACTIVITES					
Electricite,gaz, eau		8 470,33	8 000,00	11 480,00	12 000,00	Prestations de services et manifestations		124 636,77	100 000,00	92 559,00	120 000,00
Fournitures de bureau		11 724,16	8 500,00	11 100,00	11 500,00			124 636,77	100 000,00	92 559,00	120 000,00
Fourn. et matériel d'équipement		16 193,53	12 000,00	8 722,00	8 800,00	74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION					
	0,00	36 388,02	28 500,00	31 302,00	32 300,00	Etat		1 500,00	5 000,00	1 500,00	1 500,00
61 SERVICES EXTERIEURS						Départements et régions		9 263,00	8 000,00	4 740,00	6 000,00
Location et charges de copropriété		10 687,83	10 000,00	8 025,00	8 200,00	Communes		20 272,80	20 000,00	20 750,00	21 000,00
Assurances		5 657,73	5 500,00	5 963,00	6 000,00			31 035,80	33 000,00	26 990,00	28 500,00
Entretien, réparations div maint informatique		31 546,25	15 000,00	19 730,00	20 000,00	MECENAT PARRAINAGE ET QUETES					
	0,00	47 891,81	30 500,00	33 718,00	34 200,00	Dons		117 839,53	60 000,00	81 827,00	90 000,00
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS						Abandon des frais des bénévoles		52 389,39			
Dépenses des manifestations		173 430,81	120 000,00	140 235,00	140 000,00	Fondation d'entreprises		31 079,81	15 000,00	25 650,00	30 000,00
Honoraires		0,00	4 000,00	5 000,00	0,00	Quête nationale		1 886,42	4 000,00	2 000,00	2 000,00
Journal et publicité		42,00	6 000,00	50,00	50,00			150 805,76	79 000,00	109 477,00	122 000,00
Déplacements, missions et réceptions		68 706,77	15 000,00	16 740,00	15 000,00	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
<i>dont déplacements non remboursés</i>		52 389,39	0,00			Cotisations		103 455,00	91 000,00	106 721,00	115 000,00
Affranchissements		20 174,53	10 000,00	20 267,00	10 000,00	<i>dont cotisations déficients visuels</i>		84 698,00	76 000,00	92 172,00	95 000,00
Frais téléphone et Internet		9 277,33	11 000,00	8 610,00	9 000,00	<i>dont cotisations auxiliaires</i>		18 757,00	15 000,00	14 549,00	20 000,00
Services bancaires et assimilés		3 181,09	3 000,00	3 076,00	3 100,00	Autres		10 014,50	0,00	8 033,00	8 000,00
	0,00	274 812,53	169 000,00	193 978,00	177 150,00			113 469,50	91 000,00	114 754,00	123 000,00
63 IMPOTS ET TAXES		8 432,00	9 000,00	8 495,00	9 000,00	76 PRODUITS FINANCIERS					
64 CHARGES DE PERSONNEL						Produits de valeurs mobilières de placement		10 419,96	12 000,00	9 961,00	10 000,00
Salaires bruts		72 416,50	72 000,00	74 412,00	78 000,00			10 419,96	12 000,00	9 961,00	10 000,00
Charges sociales		30 131,56	31 000,00	31 634,00	35 000,00	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS					
		102 548,06	103 000,00	106 046,00	113 000,00	Libéralités reçues (legs)		39 977,49			
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE						autres produits exceptionnels		10 446,59		8 930,00	
Cotisations versées par l'association		6 673,27	5 000,00	6 715,00	7 000,00	Produits de cession d'actifs		501,66			
Autres		14 891,59	6 000,00	11 320,00	10 000,00			50 925,74	0,00	8 930,00	0,00
		21 564,86	11 000,00	18 035,00	17 000,00	78 REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					
66 CHARGES FINANCIERES		0,00				Reprise de provision		0,00			
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES								0,00	0,00	0,00	0,00
Charges exceptionnelles		10 404,00		5 000,00		Produits de cession d'actifs					
Valeur comptable des actifs sortis		501,66									
		10 905,66	0,00	5 000,00	0,00						
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS											
Amortissements		30 493,47	32 000,00	30 579,00	31 000,00						
Provisions		0,00									
		30 493,47	32 000,00	30 579,00	31 000,00						
RESULTAT EXCEDENTAIRE						RESULTAT DEFICITAIRE		51 742,88	68 000,00	64 482,00	10 150,00
TOTAL DES CHARGES		533 036,41	383 000,00	427 153,00	413 650,00	TOTAL PRODUITS		533 036,41	383 000,00	427 153,00	413 650,00